

Infos migrations

Numéro 82-83 – avril 2016

Etude

**En 2010
comme en
1990, des
disparités
régionales de
la présence et
de l'origine
des immigrés**

En 2010 comme en 1990, des disparités régionales de la présence et de l'origine des immigrés

En 2010 comme en 1990, les immigrés sont plus nombreux parmi les habitants d'Île-de-France que parmi les habitants des autres régions de France métropolitaine. En 2010, ils sont également très présents en Alsace et dans le sud-est de la France. À l'opposé, ils sont peu présents en Bretagne en 2010 comme en 1990. Globalement, la part des immigrés a augmenté au niveau national. Elle a fortement augmenté en Île-de-France, en Alsace et dans l'ouest de la France, mais a diminué dans le sud-est et dans le Nord-Pas-de-Calais. À ces différences régionales en termes de présence immigrée, se rajoutent des spécificités en termes d'origine. Les immigrés originaires du Royaume-Uni sont très présents dans l'ouest, alors que ceux originaires d'Espagne le sont dans le sud-ouest. Les immigrés des pays tiers sont très représentés en Île-de-France.

DSED

La présence et les origines des immigrés (personnes nées étrangères à l'étranger) ont beaucoup varié en France au fil des décennies. Si la part des immigrés parmi les habitants de la métropole a été stable entre 1975 et 1999 [1], cela n'a plus été le cas par la suite : entre 1999 et 2010, elle a augmenté de 1,2 point (de 7,4 % à 8,6 %). Cette hausse était déjà visible en 2008 [2]. Parallèlement, les origines des immigrés se sont diversifiées et ces changements n'ont pas été les mêmes sur tout le territoire : certaines régions ont vu leurs populations immigrées se diversifier plus vite que d'autres, comme le relatent de nombreuses études régionales (par exemple [3], [4] et [5]).

Les immigrés sont surreprésentés en Île-de-France

Selon le recensement de la population de l'Insee (**encadré 1**), en 2010, les immigrés sont très présents dans le sud-est de la France, en Alsace et en Île-de-France et bien moins présents dans l'ouest (**carte 1**). De fait, on compte 17,7 % d'immigrés parmi les habitants d'Île-de-France, contre près de 9 % pour l'ensemble de la France métropolitaine. Hors DOM (**encadré 2**), l'Île-de-France est la région où les immigrés sont les plus présents. L'Alsace arrive en deuxième position, avec 10,4 % d'immigrés. Viennent ensuite la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et la Corse, avec respectivement 10,0 % et 9,7 % d'immigrés. À l'opposé, la Bretagne est la région dont la part d'immigrés parmi les habitants est la plus faible (2,8 %).

Ces résultats sont proches de ceux de 1990. En effet, en 1990, les immigrés sont déjà très présents dans le sud-est de la France et en Île-de-France (**carte 2**). L'Île-de-France compte alors 14,0 % d'immigrés, contre 7,4 % pour l'ensemble de la France métropolitaine. Viennent ensuite la Corse (10,5 %), PACA (10,3 %) et le Languedoc-Roussillon (9,4 %). La Bretagne est déjà en dernière position (1,2 %). La grande différence avec 2010 correspond au cas de l'Alsace : en 1990, l'Alsace est la 6^{ème} région à plus forte présence immigrée, avec 7,9 % d'immigrés parmi ses habitants ; elle est en deuxième position en 2010. La présence immigrée en Alsace a en effet crû de 2,5 points, contre 1,2 point pour l'ensemble de la France métropolitaine.

En 20 ans, des immigrés moins présents en Corse, PACA, Languedoc-Roussillon et Nord-Pas-de-Calais

En termes d'évolution, c'est en Île-de-France que l'augmentation de la part des immigrés est la plus forte (+ 3,7 points entre 1990 et 2010 – **carte 3**). Ainsi, la région francilienne est plus que confortée dans sa première place des régions à forte présence immigrée. En outre, des régions de l'ouest, où les immigrés sont peu présents en 1990 comme en 2010, ont connu de fortes augmentations de la part des immigrés parmi leurs habitants : + 2,3 points en Limousin, + 1,7 point en Poitou-Charentes, + 1,6 point en Bretagne et + 1,4 point en Pays-de-la-Loire. À l'opposé de cette tendance, certaines régions, pour la plupart du sud-est, ont une plus faible proportion d'immigrés parmi leurs habitants en 2010 qu'en 1990. Il s'agit de la Corse (- 0,8 point), de PACA (- 0,3 point), du Languedoc-Roussillon (- 0,3 point) et du Nord-Pas-de-Calais (- 0,2 point).



Une inégale répartition liée à l'urbanisation et la structure économique des régions

L'inégale répartition des immigrés sur le territoire est à mettre en parallèle de l'urbanisation et de la structure économique des régions. En effet, en 2010 comme en 1990, les immigrés sont surreprésentés dans les unités urbaines de grande taille (plus de 200 000 habitants [6]) : en 2010, 64 % des immigrés vivent dans de telles unités, contre 41 % de l'ensemble de la population de France métropolitaine. En 1990, ces chiffres étaient respectivement de 39 % et 36 %. La hausse de la part des immigrés dans les unités urbaines de plus de 200 000 habitants est due en grande partie à l'unité urbaine de Paris, qui recouvre Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et une partie de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val-d'Oise. Les immigrés y sont particulièrement concentrés en 2012 [7]. Ainsi, plus une région est urbanisée, plus les immigrés y sont présents. Et ce lien est plus fort en 2010 qu'en 1990¹.

En outre, il existe un fort lien entre la part des personnes en emploi dans le secteur tertiaire et la présence immigrée dans une région, bien que les immigrés en emploi soient sous-représentés dans ce secteur : en 2010, 76 % des immigrés en emploi travaillent dans les services, contre 78 % de l'ensemble de la population en emploi. Ces chiffres étaient de 54 % et 64 % en 1990. De fait, plus l'activité économique d'une région est tournée vers le secteur des services, plus les immigrés sont proportionnellement nombreux². Au sein des services, ce résultat est notamment vérifié pour le secteur de l'hébergement et de la restauration, où les immigrés sont surreprésentés.

Encadré 1 : le recensement comme source de données

Pour cette étude, les recensements de la population de 1990 et 2010 sont mobilisés. Le recensement donne la possibilité de compter le nombre d'immigrés selon leur origine grâce aux données sur le pays et la nationalité à la naissance. De fait, en France, seule cette source permet une analyse fine des origines et des conditions de vie des immigrés au niveau local, en raison de son exhaustivité (en 1990) ou de son très large échantillon (en 2010).

Le recensement de la population est réalisé par l'Institut national des statistiques et des études économiques (Insee). Jusqu'en 1999, il s'agissait d'un recensement au sens strict puisque la population était interrogée exhaustivement. En 2004, il a été rénové et se fonde désormais sur un très large échantillonnage de la population : il reste exhaustif dans les communes de moins de 10 000 habitants et a un taux de sondage de 40 % dans les villes de taille supérieure. Ainsi, les recensements de 1990 et 2010 ne reposent pas sur la même méthode statistique. Cela n'empêche pas les résultats d'être comparables.

Dans ces recensements, sont disponibles des informations sur le lieu de vie : le logement, son statut d'occupation (propriétaire, locataire, etc.), son confort mais aussi la commune de résidence. De plus, des informations comme l'âge, la nationalité, l'état matrimonial légal, le niveau d'études, l'activité, la profession, le secteur d'activité et le type de contrat de chacune des personnes habitant au sein d'un même logement sont collectées. Enfin, de par le lien entre le logement et les personnes qui y habitent, il est également possible d'étudier la structure du ménage et la situation familiale de chaque personne.

Encadré 2 : une forte présence immigrée en Guyane

En 2010, la France compte quatre départements d'outre-mer (DOM) : la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et La Réunion, qui sont aussi des régions. En Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion, les immigrés sont peu présents. En effet, en 2010, la part des immigrés parmi les habitants oscille entre 1,9 % à La Réunion et 4,2 % en Guadeloupe, contre près de 9 % en France métropolitaine. À l'opposé, les immigrés représentent près de trois habitants sur dix en Guyane (29,5 %), soit 11,8 points de plus qu'en Île-de-France. La Guyane est donc le département, voire la région de France où les immigrés sont les plus présents en 2010.

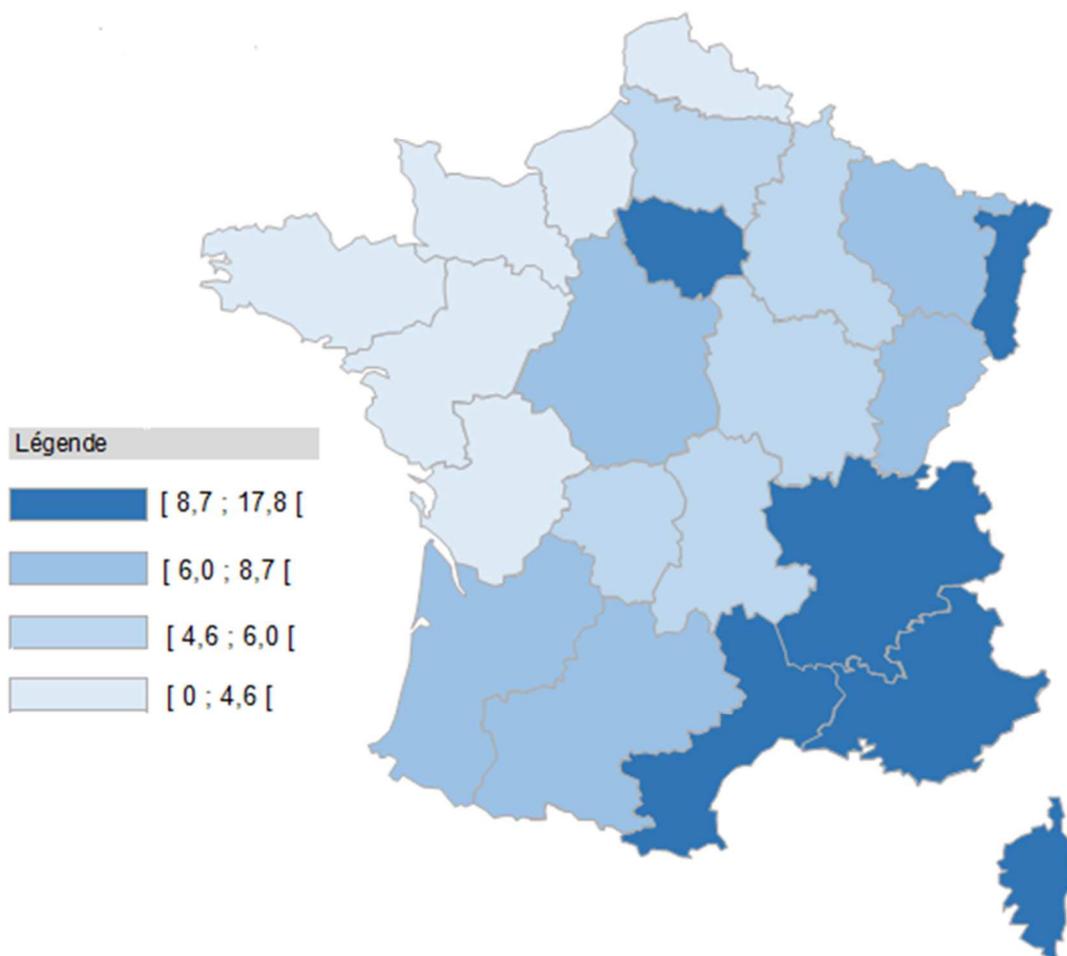
En termes d'évolution, le cas de la Guadeloupe est différent de celui de la Martinique et de La Réunion : en 1990, les immigrés représentaient 6,7 % des habitants en Guadeloupe et sont donc moins présents en 2010. *A contrario*, la part des immigrés parmi les habitants a légèrement augmenté en Martinique et à La Réunion (respectivement 1,3 % et 1,0 % des habitants en 1990). La Guyane était déjà le département à plus forte présence immigrée et comptait 30,4 % d'immigrés, soit un petit peu plus qu'en 2010.

En termes d'origine des immigrés, il existe un fort effet frontière, en 2010 comme en 1990. Pour trois de ces quatre DOM, les îles pauvres et proches représentent le principal pays de naissance des immigrés en 2010 : Haïti pour la Guadeloupe, Sainte-Lucie pour la Martinique et Madagascar pour La Réunion. Ces principaux pays de naissance des immigrés sont les mêmes qu'en 1990. De fait, il existe des proximités culturelles avec Haïti pour les départements français d'Amérique et Madagascar dans l'océan Indien, car le français y est l'une des langues officielles. En Guyane, les immigrés sont principalement nés au Surinam, soit de l'autre côté de la frontière ouest du département, et ce en 2010 comme en 1990.

1. Le coefficient de corrélation entre la part des habitants en unité urbaine de plus de 200 000 habitants et la part des immigrés varie de 0,55 en 1990 à 0,64 en 2010.

2. Les coefficients de corrélation entre la part des personnes en emploi dans le secteur tertiaire et la part des immigrés parmi les habitants d'une région sont de 0,71 en 2010 et de 0,69 en 1990.

Carte 1 : part des immigrés parmi les habitants des régions en 2010 (%)



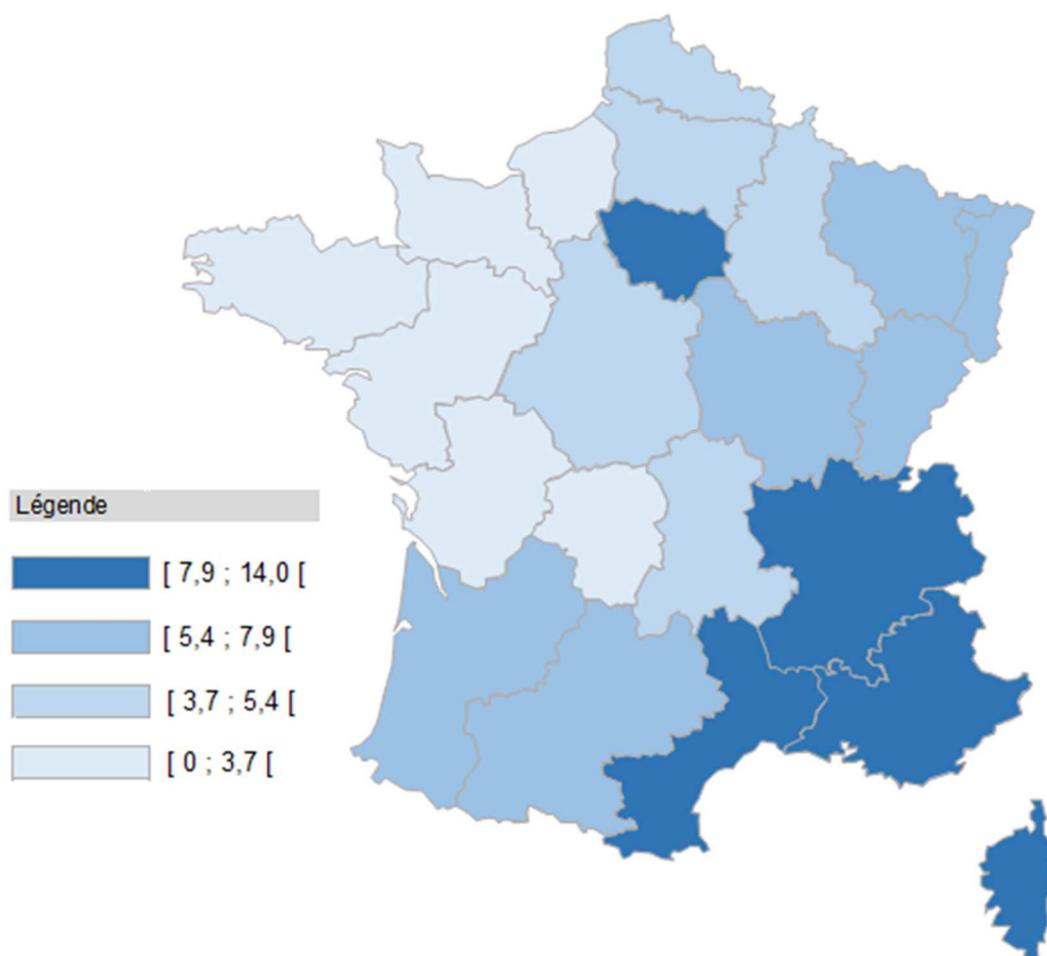
Lecture : en 2010, les six régions où les immigrés sont les plus présents (part des immigrés parmi les habitants supérieure au 3ème quartile) sont l'Île-de-France, l'Alsace, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Languedoc-Roussillon et la Corse.

Source : Insee, recensement de la population 2010 (exploitation complémentaire).

Des Britanniques dans l'ouest de la France, des Espagnols dans le sud-ouest et des Turcs en Alsace

À ces spécificités régionales en termes de présence immigrée, se rajoutent des spécificités en termes d'origine des immigrés. En 2010, sur l'ensemble de la France métropolitaine, les immigrés sont principalement nés en Algérie, au Maroc et au Portugal. Dans la plupart des régions, c'est une de ces trois origines qui est le principal pays de naissance des immigrés. Six régions font exception. En Bretagne, en Normandie, en Poitou-Charentes et dans le Limousin (régions à faible présence immigrée), les immigrés sont principalement originaires du Royaume-Uni (**carte 4**). Ainsi en Poitou-Charentes, l'arrivée massive de Britanniques, principalement en milieu rural, commence dans les années 1990 **[8]**. En Lorraine, c'est l'Italie le principal pays de naissance des immigrés. Ceci est à rapprocher de l'importance historique de l'industrie sidérurgique dans cette région **[9]**. Enfin, en Alsace (région à forte présence immigrée), les immigrés sont principalement nés en Turquie. Ces derniers ont commencé à s'y installer dans les années 1960 **[10]**.

Carte 2 : part des immigrés parmi les habitants des régions en 1990 (en %)



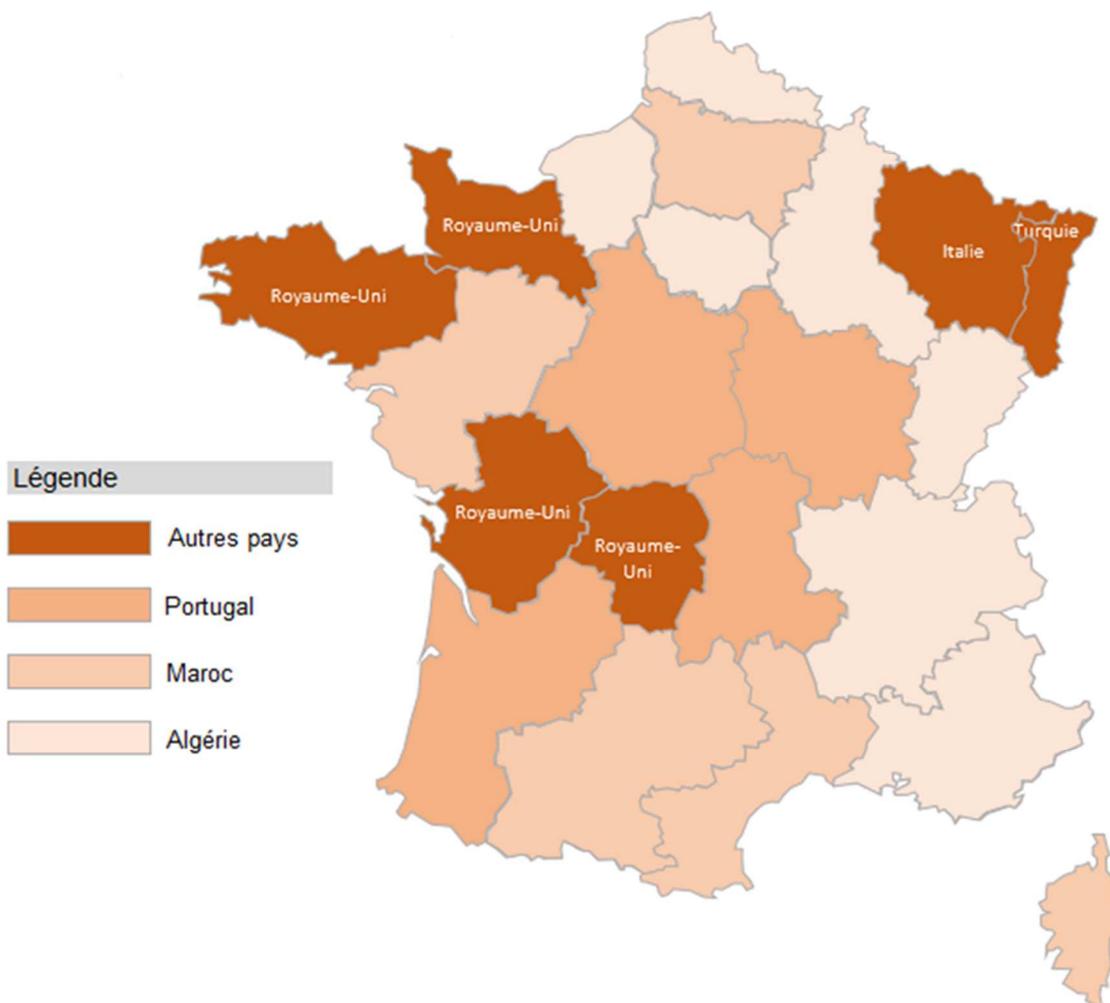
Lecture : en 1990, les cinq régions où les immigrés sont les plus présents (part des immigrés parmi les habitants supérieure au 3ème quartile) sont l'Île-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Languedoc-Roussillon et la Corse.

Source : Insee, recensement de la population 1990 (exploitation au quart).

Il existait déjà des spécificités régionales en termes d'origine des immigrés en 1990. Cette année-là, sur l'ensemble de la France métropolitaine, les immigrés sont principalement nés au Portugal, en Algérie et en Italie. Cinq régions se démarquent alors de la tendance nationale. Dans le sud-ouest de la France, et plus précisément en Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, les immigrés sont principalement nés en Espagne ([carte 5](#)). Ces dernières régions ont toutes une frontière avec l'Espagne et de nombreuses arrivées d'immigrés ont eu lieu pendant la guerre civile espagnole (1936-1939) et le régime franquiste (1939-1975) [11, 12]. En Corse, le Maroc est le principal pays de naissance des immigrés. Et en Alsace, c'est la Turquie. Dans ces deux derniers cas, ces constats sont toujours vrais en 2010.

En 1990, 53 % des immigrés vivant en France métropolitaine sont originaires de pays tiers à l'UE, ce qui correspond à une hausse de 14 points entre 1990 et 2010. Les immigrés des pays tiers sont déjà surreprésentés en Île-de-France (62 %) et en Haute-Normandie (62 %). Ils le sont également dans les Pays-de-la-Loire (63 %). *A contrario*, les immigrés des pays tiers sont bien moins présents en Aquitaine (33 %), tout comme en 2010. Ils sont également sous-représentés en Midi-Pyrénées (33 %). Cette région est, avec la Picardie et le Nord-Pas-de-Calais, parmi celles qui ont connu les plus fortes augmentations de la part des immigrés des pays tiers parmi les immigrés (respectivement + 18 points, + 19 points et + 20 points). Rappelons qu'en 1990, les immigrés de Midi-Pyrénées sont principalement nés en Espagne alors qu'en 2010 il s'agit de personnes principalement nées au Maroc. À rebours de la tendance nationale, la Corse est la seule région où les immigrés des pays tiers sont moins présents en 2010 qu'en 1990 (- 5 points).

Carte 4 : principal pays de naissance des immigrés dans les régions en 2010



Lecture : en 2010, en Île-de-France, le principal pays de naissance des immigrés est l'Algérie. En Bretagne, c'est le Royaume-Uni.
Source : Insee, recensement de la population 2010 (exploitation complémentaire).

En termes d'évolution, c'est en Seine-Saint-Denis que l'augmentation de la part des immigrés parmi les habitants des départements est la plus forte (+ 9,1 points). Cette augmentation est également importante dans le Val-de-Marne (+ 4,9 points) et le Val-d'Oise (+ 4,9 points), ce qui explique la dynamique de l'Île-de-France. C'est le même constat dans le Bas-Rhin (+ 2,7 points) qui explique l'évolution en Alsace. À l'opposé, c'est dans le département des Pyrénées-Orientales que la baisse est la plus importante (- 2 points). La part des immigrés parmi les habitants des départements a aussi diminué dans le Var (- 1,5 point) et l'Aude (- 1,3 point).

La principale origine au niveau régional cache parfois des spécificités départementales. En 2010, c'est notamment le cas de la région Champagne-Ardenne : sur l'ensemble de la région, l'Algérie est le principal pays de naissance des immigrés ; dans le département des Ardennes, il s'agit de la Belgique ; dans l'Aube, du Maroc ; dans la Marne et la Haute-Marne, de l'Algérie. De même, en 1990 (comme en 2010), en région Nord-Pas-de-Calais, les immigrés sont principalement originaires d'Algérie. C'est également le cas dans le département du Nord, mais pas dans le Pas-de-Calais, où la Pologne est le principal pays de naissance des immigrés. C'est d'ailleurs le seul département de France où cette origine est en tête. Ceci est à rapprocher de son ancienne activité minière [13]. En 2010, l'Algérie est toujours le principal pays de naissance des immigrés du Nord. *A contrario*, il y a du changement dans le Pas-de-Calais, où les immigrés sont principalement originaires du Maroc.

Pour en savoir plus

- [1] Boëldieu J. et Borrel C., « Recensement de la population 1999 : la proportion d'immigrés est stable depuis 25 ans », *Insee Première* n° 748, novembre 2000.
- [2] Bouvier G., « Les descendants d'immigrés plus nombreux que les immigrés : une position française originale en Europe », *Insee Références Immigrés et descendants d'immigrés en France*, édition 2012.
- [3] Auzet L. et Maillochon A., « Les immigrés en Bretagne : des profils qui se diversifient fortement », *Insee Analyses Bretagne* n° 19, mai 2015.
- [4] Nicolai M.-P., « Population immigrée : une main-d'œuvre plus européenne », *Insee Flash Corse* n° 6, juin 2015.
- [5] Chaillot P. et Lavenseau D., « Immigrés en Nord-Pas-de-Calais : une implantation liée à l'histoire économique », *Pages de profils* n° 89, février 2011.
- [6] Mainguené A., « Origines des immigrés : des évolutions départementales différenciées », communication à la Chaire Quételet, novembre 2015.
- [7] Brutel C., « La localisation des immigrés. : une forte concentration dans l'aire urbaine de Paris », *Insee Première* n°1591, avril 2016.
- [8] Billion P., Dumont A. et Garnier J., « Poitou-Charentes – Histoire et mémoires des immigrations », *Hommes et migrations* n° 1278, mars-avril 2009.
- [9] Boubeker A. et Galloro P.-D., « Histoire des immigrations en Lorraine », *Hommes et migrations* n° 1273, mai-juin 2008.
- [10] Frey Y., « Les Alsaciens venus d'ailleurs », *Hommes et migrations* n° 1273, mai-juin 2008.
- [11] Drot Ch., « Aquitaine, terres d'immigrations », *Hommes et migrations* n° 1273, mai-juin 2008.
- [12] Teulières L. et Souchet F., « Histoire des immigrations en région Midi-Pyrénées », *Hommes et migrations* n° 1273, mai-juin 2008.
- [13] Rainhorn J., « Le Nord-Pas-de-Calais, une région frontalière au cœur de l'Europe », *Hommes et migrations* n° 1273, mai-juin 2008.